

Le Comité régional,

Ayant examiné le programme et budget proposé pour 1974, y compris les projets qui doivent être financés au titre du Fonds bénévole pour la promotion de la santé et ceux qui figurent à la Liste des projets additionnels,¹ ainsi que le rapport du Sous-Comité y relatif,²

1. NOTE avec satisfaction que l'accent continue d'être placé sur les activités inter-pays qui suscitent l'intérêt dans une activité particulière comme première étape de l'organisation d'activités nationales et qui encouragent la coopération entre les pays de la Région;
2. CONSIDERE la Liste des projets additionnels comme faisant partie du programme régional; et
3. PRIE le Directeur régional de soumettre à l'examen du Directeur général les propositions modifiées pendant la vingt-troisième session du Comité en vue de leur inclusion éventuelle à son projet de programme et de budget pour 1974.

1

Documents WPR/RC23/2, Rev. 1 et Rev. 2.